



DESTINATAIRES : À tout le personnel infirmier et gestionnaires

EXPÉDITRICES : Maud Carrier, chef de la coordination des activités cliniques, DSIEU
Mélanie Caron, chef du département de pharmacie, DSPEM

DATE : Le 3 octobre 2018

OBJET : Documentation du poids et de la taille au dossier de l'utilisateur

Le poids et la taille sont des données essentielles pour assurer des soins sécuritaires à nos usagers et ce, autant pour les pharmaciens, les nutritionnistes, les médecins et les infirmières. Ces deux données permettent l'ajustement de la majorité des traitements pharmacologiques.

Il est alors primordial d'obtenir des données objectives et donc, réelles pour les usagers. Cela se traduit par l'action de peser et de mesurer les usagers.

Les données estimées ne sont pas souhaitables. Il s'avère alors que de demander à l'utilisateur son poids et sa taille n'est pas une source d'information valide.

Sur les ordonnances pré-imprimées individuelles (OIP), les ordonnances collectives (OC) et les formulaires officiels, il faut seulement inscrire les données réelles soit le poids en kg et la taille en centimètres. Il ne faut jamais inscrire des données estimées. Au besoin, une grille d'équivalence d'unités livres et pouces est disponible sur l'intranet.

Pour les femmes se présentant pour un accouchement, il est important de préciser si cette donnée est le poids dans la période ante ou post-partum. De plus, dans l'éventualité que ces données n'aient pas été prises à l'arrivée de l'utilisateur, elles doivent être prises et documentées le plus rapidement possible dans un esprit de continuité des soins.

Merci de votre collaboration dans l'amélioration des soins et services à nos usagers.

MC
MC